

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4567/88 (Presse 18)

1222nd Council meeting
- General Affairs -
Brussels, 22 February 1988

President: Mr Hans-Dietrich GENSCHER
Federal Minister for Foreign Affairs
of the Federal Republic of Germany

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS	Minister for Foreign Affairs
Mr Paul DE KEERSMAEKER	State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Uffe ELLEMAN-JENSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Knud-Erik TYGESEN	State Secretary, Ministry for Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER	Minister of State, Federal Ministry for Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS	Deputy Minister for Foreign Affairs
-----------------------	--

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDONEZ	Minister for Foreign Affairs
--------------------------------	------------------------------

France:

Mr Jean-Bernard RAIMOND	Minister for Foreign Affairs
-------------------------	------------------------------

Ireland:

Mr Brian LENIHAN Minister for Foreign Affairs

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI Minister for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Victor MARTINS State Secretary for European Affairs

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs

Mrs Lynda CHALKER Minister of State, Foreign and Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS President
Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN Vice-President
Mr Henning CHRISTOPHERSEN Vice-President
Mr Claude CHEYSSON Member
Mr Willy DE CLERCQ Member

FOLLOW-UP TO THE EUROPEAN COUNCIL ON 11 AND 12 FEBRUARY 1988

The Council noted that it was able to confirm the agreement reached at the European Council on all the conclusions on the subject of "Making a success of the Single Act".

o

o o

In connection with the final adoption of the conclusions of the European Council on 11 and 12 February 1988, the Council also approved the following conclusions:

"At the European Council in Copenhagen, the French delegation mentioned the disturbing demographic situation in Europe and emphasized that Europe could not retain its political, economic and cultural position in the world without a renewal of its demographic dynamism.

The Ministers for Family Affairs will meet to exchange information on their national experiences and will submit a report in 1989 on their discussions.

The French delegation also submitted a project for a meeting entitled "Assises européennes de la Jeunesse" (European Youth Assembly) in Strasbourg.

Interest was shown in this initiative, which aims at ensuring that the voice of European youth is heard more clearly. The arrangements for organizing this event will be finalized jointly."

TEXTILES: NEGOTIATIONS WITH THIRD COUNTRIES

On the Portuguese delegation's initiative, the Council held a general discussion on bilateral textile negotiations, during which several delegations stressed the textile industry's importance to their economies.

The Council noted the information given by the Commission on the course of future negotiations. The Commission will, moreover, submit a report to the Council on the situation of the textile industry in the Community, to enable it to hold a detailed discussion on that basis.

At the same time the Council adopted two Decisions concerning the conclusion of arrangements with Egypt and, by a qualified majority, with Turkey.

GATT -URUGUAY ROUND: ROLLBACK

In the context of the rollback commitment contained in the Punta del Este Declaration, the Council adopted a Decision on the Community offer to be submitted in Geneva.

RELATIONS WITH CENTRAL AMERICA

The Council took stock of preparations for the 4th EEC/Central America Ministerial Conference to be held in Hamburg on 29 February and 1 March 1988 and noted that these were well in hand.

At the same time it confirmed the political and economic importance which the Community attached to the success of the Conference.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Trade policy and customs union

The Council noted that the majority required for adoption of the proposal submitted by the Commission in July 1987 for a Regulation amending the definitive anti-dumping duty on imports of Kraftliner paper and board originating in Austria, Canada, Finland, Sweden, the USA and the USSR had not been reached.

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Regulation temporarily suspending the autonomous Common Customs Tariff duties on a number of agricultural products falling within Code Numbers 0713 33 90 and 1212 20 00 of the Combined Nomenclature.

Relations with Turkey

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Decision on the conclusion of the Additional Protocol to the Agreement establishing an Association between the European Economic Community and Turkey.

Relations with Cyprus

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, Regulations opening and providing for the administration of a Community tariff quota for:

- certain types of concentrated grape juice falling within Code Nos 2009 60 51, 2009 60 71, ex 2009 60 90 and ex 2204 30 91;

- certain wines of fresh grapes in containers holding more than 2 l falling within Code Nos 2204 29 25, 2204 29 29, 2204 29 35 and 2204 29 39,

of the Combined Nomenclature and originating in Cyprus.

Appointments

On proposals from the German and Netherlands Governments respectively, the Council appointed Dr Hans Gerd KIRCHFELD and Mr G.J. DOORNBOS, members of the Economic and Social Committee to replace respectively Mr Jürgen STAHLMANN, member, who has died, and Mr J. van der VEEN, member, who has resigned, for the remainder of their term of office, which runs until 20 September 1990.

On a proposal from the Commission, the Council also appointed Mr Hanshorst VIEHOF a member of the Management Board of the European Centre for the Development of Vocational Training to replace Mr F. KEMPF, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 16 December 1988.

Bruxelles, le 19 février 1988

NOTE BIO (88) 56 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

RENDEZ-VOUS DU MIDI

Conseil Affaires générales (F. LE BAIL)

Le Conseil Affaires générales qui débutera lundi 22 février à 10h, devrait être de courte durée puisque trois points seulement figurent à son ordre du jour.

Les ministres se pencheront en premier lieu sur les suites du Conseil européen de la semaine dernière dans le but de confirmer l'existence d'une majorité sur les stabilisateurs "mineurs", c'est-à-dire pour les produits autres que les céréales et les oléagineux.

Viendront ensuite deux points de relations extérieures : les accords textiles négociés avec l'Egypte et la Turquie ainsi que le "roll-back".

-Textile

Le Conseil approuvera deux arrangements textiles négociés par la Commission. Ce point n'a pu être réglé au Comité 113 car la Grèce et le Portugal entendent utiliser la tribune du Conseil pour protester contre les arrangements négociés par la Commission avec l'Egypte et la Turquie, arrangements qui à leurs yeux, vont au-delà du mandat de négociation dont la Commission disposait. Le Portugal souhaite mettre l'accent sur les difficultés économiques qu'entraîne la libéralisation de son secteur textile et veut insister pour que les augmentations accordées à ces deux pays ne servent pas de précédent dans la négociation qui s'ouvrira bientôt avec la Chine.

La Commission pour sa part, fera valoir qu'elle a parfaitement respecté son mandat de négociation et fera observer qu'il se trouve 10 délégations pour approuver le résultat de ces négociations. Ce point relevant de la politique commerciale et donc de l'article 113, ne nécessite que la majorité. Il sera donc adopté.

- "Roll-back"

Le roll-back ou démantèlement des restrictions quantitatives existantes fait partie des obligations des membres du Gatt à l'issue de la Conférence de Punta del Este. La Commission avait fait des propositions au Conseil en décembre 1987, propositions qui ont, depuis lors, fait l'objet de discussions dans les enceintes du Conseil. L'ensemble des problèmes ont pu être réglés à l'exception d'un seul puisque l'Italie, soutenue dans une certaine mesure par la France, la Grèce et le Portugal, souhaite qu'aucun démantèlement ne soit prévu en faveur du Japon. La Commission estime, pour sa part, que ce démantèlement est une obligation découlant de Punta del Este et fait remarquer qu'elle a, elle-même, indiqué dans sa proposition que "pour la Corée et le Japon, la mise en oeuvre des mesures de démantèlement devrait être conditionnée par la mise en oeuvre d'engagements satisfaisants de leur part".

Les Etats-membres en question possèdent pour le moment une minorité de blocage mais la situation peut encore évoluer jusqu'à lundi. Au cas où cette proposition serait adoptée, elle serait transmise au Gatt comme offre de négociation de la Communauté dans le cadre de l'Uruguay Round.

Enfin, sous points Divers, le Conseil fera le point de la préparation de la Conférence ministérielle CE-Amérique centrale qui se déroulera à Hambourg, les 29 février et 1er mars prochains.

Matériel diffusé :

IP 88 - Prés. Delors rencontre l'Association pour l'union monétaire de l'Europe.

IP 90 - Emprunt public de 600 mio Flux sur le marché luxembourgeois des capitaux.

IP 91 - Prés. Delors rencontre les Maires de Lisbonne et de Palerme.

Amitiés,



C.-D. EHLERMANN

Bruxelles, le 22 février 1988

NOTE BIO(88) 56(suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales (F. LE BAIL)

- Le Conseil a adopté à la majorité, après avoir entendu M. De Clercq préciser que les négociations avec l'Égypte et la Turquie ne constitueraient pas un précédent pour la négociation avec la Chine, le résultat des négociations menées par la Commission avec ces deux pays. Mais pour satisfaire la délégation portugaise, il a également demandé à la Commission de lui préparer un rapport sur la situation de l'industrie textile dans la Communauté. Ce rapport fera lorsqu'il sera prêt l'objet d'une discussion au sein du Conseil.

- Roll-back

Le Conseil a approuvé la proposition de la Commission sur le démantèlement de certaines restrictions quantitatives existant à l'égard des pays tiers. La Communauté a maintenant une position de négociation qu'elle soumettra prochainement à Genève. Lors de la discussion qui a précédé cette adoption, M. De Clercq a souligné l'importance pour la Communauté de garder l'initiative dans l'Uruguay Round et donc de présenter rapidement une proposition de roll-back. Il a convaincu la délégation italienne qui avait des réticences sur la nécessité de pratiquer du roll-back à l'égard du Japon, que la Communauté demanderait une réciprocité à ce pays comme à la Corée. "Le Japon n'aura rien sans réciprocité" a-t-il dit. La délégation italienne s'est alors ralliée au consensus au prix d'une légère modification de la liste existante.

- Amérique centrale

Le Conseil a eu un rapide échange de vues sur la prochaine réunion ministérielle Communauté-Amérique centrale qui se tiendra à Hambourg les 29 février et 1 mars prochains. Le Ministre espagnol a attiré l'attention de ses collègues sur l'importance de cette réunion et sur les espoirs qu'elle faisait naître chez les pays d'Amérique centrale. M. Cheysson a mis l'accent sur les divers points pour lesquels l'Amérique centrale demanderait l'aide communautaire: rapatriement des réfugiés, Parlement centre-américain, plan de réhabilitation.


Antilles,

C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 22 février 1988

NOTE BIO (88) 56 suite 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI

Conseil Affaires générales (C.D. Ehlermann)

Monsieur Genscher a ouvert le Conseil ce matin avec des remerciements à l'adresse de la Commission et à ses collègues sur le succès du Conseil européen. En passant par les résolutions du Parlement européen il est arrivé tout de suite au follow-up du Conseil européen.

A ce sujet, le Ministre français des Affaires étrangères, M. J.B. Raymond, a fait une déclaration sur la position française en ce qui concerne les produits autres que les céréales et les oléagineux. Le Ministre a expliqué qu'il s'agit là manifestement d'un malentendu. Ne voulant pas rouvrir le débat il a fait deux remarques concernant l'une l'aspect institutionnel et l'autre le fonds.

DIS

Aspect Institutionnel:

- En citant le vin, il a relevé que sa délégation considère qu'il n'est pas approprié que la Commission explique au Conseil quelle utilisation elle entend faire de ses propres compétences pour les faire acter ensuite par le Conseil.

- Deuxièmement, il a expliqué qu'en ce qui concerne les autres produits, le texte devant le Conseil de Copenhague était une simple suggestion de compromis de la Présidence et non une position majoritaire du Conseil agricole. Dès lors, ce texte aurait dû être discuté dans l'intervalle entre Copenhague et Bruxelles.

Fonds:

En ce qui concerne le fonds, M. Bernard Raymond a plus particulièrement mentionné le lait. En relevant la diminution de 50 % des stocks de beurre, il a souligné que la discipline de contrôle des excédents devrait être respectée par tous les pays. Les réductions de la production communautaire ne devraient pas être compensées par une production plus élevée des pays tiers. Il a demandé que tous les acteurs en tiennent compte lors des discussions au GATT. FIN DIS

Monsieur Andriessen a déclaré au nom de la Commission qu'il en a pris acte.

Monsieur Genscher a ensuite constaté que la totalité des conclusions du Conseil européen a été confirmée par le Conseil général. Interrogé si cette constatation concernait également le document 461 de la Présidence danoise du Conseil du Copenhague, il a précisé que l'ensemble des conclusions de Copenhague était adopté pour autant qu'il n'était pas modifiée par le Conseil de

Bruxelles.

Un texte consolidé sera mis à la disposition des délégations à la fin du Conseil général. Il vous parviendra demain dans la journée.

Amitiés,


C.D. Ehlermann